



AUCAMVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.24

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 7 mars 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Valérie DREUILHE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. DUBLIN.

**Objet de la délibération : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE SUR LA COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – SOUTIEN AU TRI A LA SOURCE ET A LA VALORISATION DES BIODECHETS**

**Exposé :**

Les coûts pour le projet de développement du compostage sur la commune sont prévus au budget primitif 2024 de la commune et peuvent bénéficier du fonds vert.

Le coût prévisionnel des dépenses (travaux, personnel et communication) s'élève à 23 235,21€ HT correspondant aux devis présentés.

Conseil Municipal du mercredi 13 mars 2024

Délibération n°2024.24 : Développer le compostage sur la commune - demande de subvention au titre du fonds vert – soutien au tri a la source et à la valorisation des biodéchets

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible au fonds vert.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'adopter le projet de développement du compostage sur la commune pour un montant de 23 235,21€ HT.

**Article 2 :** de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 14 341,64€ soit 61,72% du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEPENSES GLOBALES -		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - RECETTES GLOBALES -		
POSTES DE DEPENSES (par corps de métier ou par lot)	MONTANT (HT)	Financement	Montant HT	Taux
TRAVAUX	12 820,00 €	Fonds verts	14 341,64 €	61,72%
COMMUNICATION	1 945,00 €	Région	3 093,79 €	13%
PERSONNELS	8 470,21 €	<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>17 435,43 €</b>	<b>75%</b>
		Autofinancement	5 799,77 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>23 235,21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 235,21 €</b>	<b>100%</b>

Le Maire,

Gérard ANDRE

